

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES
TRAVAUX PUBLICS

TRAVAIL - DEMOCRATIE - PAIX

AL/MJ.-

du 10 Sept. 1975

A DDITIF N° 75/405 /MTPT/RNTP

au Décret n° 73/40I/MTPT/RNTP du
26/10/73 portant inscription au
Tableau d'Avancement au titre de
l'année 1972 des Ingénieurs de la
Catégorie AI des Services Techniques
(Travaux Publics).

VISAS

D.G.T.
Mueh

ARTICLE 1er. - Sont inscrits au Tableau d'Avancement de l'année
1972, les Ingénieurs des Cadres de la Catégorie AI des Services
Techniques(Travaux Publics) dont les noms suivent :

AJOUTER :

D.F.

Pour le 2ème Echelon à 2 ans

C.F.

M. - BAKOUMASSE Patrice - ASECNA Brazzaville

Le reste sans changement

Brazzaville, le 10 Septembre 1975

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement
Le Ministre des Transports
et des Trisports

H. L O P E S.

H. L O P E S.-

B. MATINGOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

F. Le Ministre des Finances
Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Agriculture et de
l'Elevage,

A. DENGUET.-

AMPLIATIONS

- SGCE/Courrier
- JORPC
- MTPT
- DG-RNTP
- DF
- CF
- ATC
- DGT
- ASECNA
- Intéressé

3
1
2
2
2
1
1
1

CH. NGUOTO-LOUAGLO

CH. NGUOTO-LOUAGLO